INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SÉCR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

SAINT-JOSEPH DE-KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MJNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2024 à 19h30 à la salle de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2
Francis Boucher, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Est absent : Charles Montamat, conseiller siège no. 3

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - Mot de bienvenue et ouverture de la séance

La séance est ouverte à **19h35** par madame Nancy St-Pierre, mairesse. Monsieur Dany Sénéchal, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

01-05-2024

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté **SUR LA PROPOSITION DE RENAUD OULLET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**.

02-05-2024

3- Pour précision et approbation / Procès-verbaux municipaux non adoptées précédemment

SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le dépôt et l'adoption des procès-verbaux municipaux non adoptés précédemment soient faits graduellement à compter de la séance du 3 juin 2024 et les suivantes si nécessaire.

3.1 QUESTIONS

Suivi des questions posées lors de la dernière séance du conseil (8 avril 2024)

QUESTION 1
Offre pour événements à l'église par M. Michael Ange Nicolas
-Voir intérêt du conseil pour la tenue d'activités récurrentes
-Demande à la municipalité le prêt de la salle.
-Investissement de la part de Saint-Joseph (montant à déterminer)

IMPRIMERIE PUBLICOM 418 898-3167

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

-Les activités débuteraient en juillet prochain (juillet et août 2024)
Réponse : *Offre qui sera étudiée à la prochaine plénière pour une décision du conseil municipal.*

QUESTION 2 *(En référence au point 5.1 de la séance précédente (8 avril 2024)*
Pour acceptation / Demande de prix pour la saison 2024 / Achat de chlorure de calcium liquide 35 % (abat-poussière)
Est-ce que la MRC prend la même compagnie, car le résultat n'est pas le même.? (Vérification à faire avec la MRC pour achat commun)
Réponse : *À suivre*

QUESTION 3 (provenant des membres du conseil municipal)
Rencontre à fixer avec monsieur Yvan Drapeau.
Réponse : *Rencontre aura lieu à la prochaine séance de travail du conseil municipal à la fin de ce mois de mai.*

Questions posées lors de la présente séance et suivi à faire ultérieurement s'il y a lieu :

Aucune question

4- ADMINISTRATION

03-05-2024

4.1 Autorisation d'accès aux services de ClicSÉQUR de Revenu Québec en tant que représentant officiel (mandataire) pour la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur Dany Sénéchal, directeur général et greffier-trésorier, à obtenir un accès aux services de ClicSÉQUR de Revenu Québec en tant que représentant officiel (mandataire) pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur Dany Sénéchal, directeur général et greffier-trésorier, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur René Dufour, adjoint à la direction, à conserver son droit d'accès aux services ClicSÉQUR pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

04-05-2024

4.2 Pour décision / Embauche d'une adjointe administrative

SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

De procéder à l'embauche de madame Mélia Moreau au poste d'adjointe administrative selon la description de tâches annexée à la présente.

Nombre d'heures: 21 heures/semaine à raison de 3 jours/semaine
1) Poste régulier à temps partiel
2) Période de probation de 720 heures
3) Date d'entrée en fonction le : **13 mai 2024**

QUE madame Nancy St-Pierre, mairesse, et monsieur Dany Sénéchal, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents officialisant les conditions d'embauche de madame Moreau, dont un contrat de travail.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.
05-05-2024

N° de résolution ou annotation

4.3 Pour décision / Embauche de l'équipe d'animation du terrain de jeux 2024 (25 juin au 9 août 2024)

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

De procéder à l'embauche de madame Lilly Bélisle comme coordonnatrice du terrain de jeux 2024.

De procéder à l'embauche de madame Jade Ouellet comme animatrice du terrain de jeux 2024.

QUE madame Nancy St-Pierre, mairesse, et monsieur Dany Sénéchal, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents officialisant les conditions d'embauche de mesdames Bélisle et Ouellet, dont un contrat de travail.

4.4 Pour dépôt et information / Confirmation de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada pour 2024

Il est déposé séance tenante une correspondance reçue par courriel le 23 avril 2024 d'Emploi et Développement Canada confirmant à la municipalité une contribution financière de 2 207 $ dans le cadre d'Emploi d'été Canada pour l'organisation de l'équipe d'animation du camp de jour 2024.

4.5 Pour dépôt / Déclarations d'intérêts pécuniaires des élu(e) s

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Dany Sénéchal, accuse réception des déclarations d'intérêts pécuniaires (Formulaire SM-70) de chacun des élus pour l'année 2023. Un avis sera donc acheminé par le directeur général et greffier-trésorier auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour indiquer le dépôt desdits documents selon l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums.

5- <u>Transport – Voirie et neige</u>

06-05-2024

5.1 Autorisation de signatures / Convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide à la voirie locale Volet Double vocation / Année 2022

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accordé à la municipalité une aide financière de 14 820 $ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Double vocation pour l'année 2022; (réf. : lettre du 28 mars 2024)

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties;

EN CONSÉQUENCE;
SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les membres du conseil municipal autorisent madame Nancy St-Pierre, mairesse, et monsieur Dany Sénéchal, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, la convention d'aide financière d'un montant de 14 820 $ **pour l'année 2022** avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Volet Double vocation du Programme d'aide à la voirie locale.

IMPRIMERIE PUBLICOM 418 898-3167

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

07-05-2024

N° de résolution ou annotation

5.2 Autorisation de signatures / Convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide à la voirie locale Volet Double vocation / Année 2023

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a accordé à la municipalité une aide financière de 14 820 $ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Double vocation **pour l'année 2023**; (réf. : Lettre du 28 mars 2024)

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties;

EN CONSÉQUENCE;
SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les membres du conseil municipal autorisent madame Nancy St-Pierre, mairesse, et monsieur Dany Sénéchal, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, la convention d'aide financière d'un montant de 14 820 $ **pour l'année 2023** avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Volet Double vocation du Programme d'aide à la voirie locale.

5.3 Pour information / Travaux budgétés sur les routes et rangs pour les années 2025, 2026 et 2027 / Plan d'interventions pouvant être admissibles au Volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

La Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a déposé auprès de la MRC de Kamouraska et de l'entreprise Pluribec une lettre d'intention de travaux sur ses routes et rangs pour les années 2025, 2026 et 2027 se résumant comme suit :
2025 : Rang 5 Est
2026 : Rang 5 Ouest
2027 : Rang 6

6. <u>Aqueduc – égout – matières résiduelles</u>

08-05-2024

6.1 Autorisation de signature de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest

Attendu que cinq (5) municipalités ont conclu, le 24 août 2011, une entente intermunicipale afin de créer la « Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest », laquelle a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 septembre 2011, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 22 octobre 2011;

Attendu que suivant la résolution numéro **# 20-04-2024**, le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a demandé son intégration à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest et a désigné **madame Nancy St-Pierre**, mairesse, pour participer à la négociation des termes de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Attendu que suivant ladite négociation, les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les villes de La Pocatière et de Saint-Pascal et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec en vue de modifier l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest pour la remplacer par une nouvelle entente intermunicipale prévoyant notamment le maintien de la Régie et sa consolidation en y intégrant des nouvelles municipalités;

Attendu que le coût d'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est de 11 296 $;

Attendu que l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest a été soumise au conseil municipal et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

Attendu qu'en vertu de l'article 468.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 570 du Code municipal du Québec, l'entente qui modifie celle relative à la constitution d'une régie intermunicipale doit être approuvée par la ministre des Affaires municipales;

Attendu qu'en vertu de l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 580 du Code municipal du Québec, la ministre des Affaires municipales peut modifier le décret délivré conformément à ces mêmes articles, lorsque tel est l'objet d'une modification à l'entente qui lui est soumise pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska :
-autorise la conclusion de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest (ci-après appelée « Entente modifiant l'Entente relative à la Régie ») avec les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les villes de La Pocatière et de Saint-Pascal et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne. Cette entente modifiant l'Entente relative `la Régie est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

-autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse, et monsieur Dany Sénéchal, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

-autorise la transmission de la présente résolution à chaque municipalité partie à l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie ainsi qu'à la Régie.

-mandate la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant à transmettre l'original de l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie signée ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution de chaque municipalité autorisant la conclusion de l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie à la ministre des Affaires municipales pour approbation.

-autorise, conditionnellement à l'approbation de l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie par la ministre des Affaires municipales et à l'entrée en vigueur du décret modifié, le déboursement d'une somme de 11 296 $ pour le

IMPRIMERIE PUBLICOM 418 698-3167

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

paiement du coût d'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska.

-**nomme**, conditionnellement à l'approbation de l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie par la ministre des Affaires municipales et à l'entrée en vigueur du décret modifié, **Madame Nancy St-Pierre**, mairesse, à titre de membre délégué de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska et nomme **Monsieur Charles Montamat**, conseiller, à titre de membre délégué substitut.

7. Urbanisme

09-05-2024

7.1 Nomination d'un représentant de la population au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité

ATTENDU le départ de madame Nancy Tremblay au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les membres du conseil municipal acceptent la nomination de monsieur Mathieu Larivière comme représentant de la population au sein du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de madame Nancy Tremblay.

QUE les membres du conseil municipal souhaitent la bienvenue à monsieur Larivière et lui souhaite un bon mandat au sein du CCU.

QUE des remerciements soient adressés à madame Tremblay pour son dévouement et pour le travail qu'elle a accompli au sein de l'équipe du CCU.

10-05-2024

7.2 Pour autorisation / Partage des coûts de la formation obligatoire des membres des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU) / Municipalités de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de Saint-Joseph-de-Kamouraska

ATTENDU QU'une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme demande que les membres des CCU suivent, en 2024, une formation obligatoire;

ATTENDU QUE cette formation obligatoire permettra aux membres de ces comités de bien comprendre leur rôle et leurs responsabilités, de manière simple, vulgarisée et concrète au sein de leurs comités respectifs;

ATTENDU QUE cette formation obligatoire pourrait être offerte conjointement à tous les membres des CCU des municipalités de Saint-Joseph-de-Kamouraska et Saint-Alexandre-de-Kamouraska avec un partage à parts égales des coûts s'y rapportant totalisant un montant de 300 $ (taxes non comprises);

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska acceptent que les membres de leur CCU suivent leur formation en même temps que ceux de la municipalité Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de partager à parts égales les frais s'y rapportant soit un déboursé de 150 $ (taxes non comprises)

Il est entendu que les frais de cette formation seront payés sur réception d'une facture.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

11-05-2024

8 - Comptes à payer (pour le mois d'avril 2024)

SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE :
Les comptes à payer s'élèvent à **58 757,77 $**
Les comptes incompressibles s'élèvent : **2 900,00 $**

9- Divers

12-05-2024

9.1 Pour décision / Acceptation des demandes de l'OPP de l'école St-Louis de St-Joseph pour la tenue d'activités pour la fin de l'année scolaire 2024 des élèves / 19, 20 et 21 juin 2024

SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les membres du conseil municipal acceptent que l'OPP de l'école St-Louis de St-Joseph utilise les lieux aux dates et heures demandées pour la tenue d'activités pour la fin de l'année scolaire 2024 des élèves et ce, comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Dates	Heures	Lieux
Mercredi 19 juin 2024	13h00 à 15h00 environ	Salle multifonctionnelle de l'Église
Jeudi 20 juin 2024	8h00 à 15h00 environ	Salle et terrain de l'OTJ
	Dîner	Salle Entraide du 3e âge
Vendredi 21 juin 2024	8h00 à 15h00 environ	Salle et terrain de l'OTJ

QU'en cas de pluie pour le jeudi 20 juin et vendredi 21 juin, l'OPP de l'école peut utiliser l'Église pour la tenue de leurs activités.

13-05-2024

9.2 Pour acceptation / Résolution et lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche pour l'obtention de financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec

ATTENDU QUE les activités organisées par le Club 50 ans et plus de Saint-Joseph-de-Kamouraska animent notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social;

ATTENDU QUE les activités du Club 50 ans et plus offertes aux aînés de Saint-Joseph-de-Kamouraska sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska considère que le maintien des activités du Club 50 ans et plus de Saint-Joseph-de-Kamouraska sont essentielles et s'intègrent dans sa politique envers les familles et les aînés;

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien;

IMPRIMERIE PUBLICOM 418 898-3167

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE nous considérons les 138 clubs, 50 ans et plus affiliés au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux;

ATTENDU QUE le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du Club 50 ans et plus de Saint-Joseph-de-Kamouraska, demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs 50 ans et plus;

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les membres du conseil municipal autorisent madame Nancy St-Pierre, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec.

QU'une copie de cette lettre soit transmise à monsieur Richard Charest, président du Club 50 ans et plus de Saint-Joseph-de-Kamouraska et à madame Maïté Blanchette-Vézina, ministre régionale de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

QU'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

14-05-2024

9.3 Amendement à la résolution # 17-04-2024 / Pour acceptation / Demande d'une commandite / Projet de serre / École Saint-Joseph

ATTENDU la résolution **# 17-04-2024** (séance du 8 avril 2024);

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D'ajouter à la décision du conseil municipal l'information suivante :

QUE l'appui financier de 1 000 $ pour le projet de serre de l'École soit effectué en deux temps :
-Un 1er montant de 500 $ versé immédiatement.
-Le second au besoin (sur demande des responsables dudit projet)

QUE la résolution **# 17-04-2024** soit amendée en ce sens.

10 - Période de questions

À 20h17, début de la période de questions.

N'ayant aucune question, madame la mairesse poursuit la séance sans autre délai.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.
15-05-2024

N° de résolution
ou annotation

11 - Clôture de la séance

La séance est levée à 20h45 sur **PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.**

Nancy St-Pierre
Mairesse

Dany Sénéchal
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Dany Sénéchal
Directeur général

IMPRIMERIE PUBLICOM 418 888-3167

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation